

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outré-mer

**Décision n° 43822 du 22 octobre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de La Réunion**

NOR : INTJ1926778S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 939 du 31 juillet 2019 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2019;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 11 octobre 2019,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de La Réunion est arrêté ainsi qu'il suit :

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

**Verrière Jean-Paul** NIGEND : 126 994

**Schneider Jean-Luc** NIGEND : 116 437

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

**Raichon Laurent** NIGEND : 252 651

**Chane-Lave Philippe** NIGEND : 120 927

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

**Servais Guy** NIGEND : 110 097

**Mussard Jean** NIGEND : 153 264

**Calcine Thierry** NIGEND : 150 515

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve :

**Grondin Christian** NIGEND : 207 674

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale*

Pour le grade de major de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 octobre 2019.

*Le général, commandant  
la gendarmerie outre-mer,  
J.-M. DESCoux*